

“ Dans le domaine technique complexe qu’est l’énergie, le juridique s’avère plus que déterminant ”

© Jean-Luc Mège Photography



Entretien avec

JÉRÔME LÉPÉE

Avocat Associé, **ADAMAS**

DÉCIDEURS. Vous êtes l’un des seuls avocats français à travailler exclusivement dans le domaine de l’énergie, comment décririez-vous votre spécificité ?

Jérôme Lépée. Dix années d’expérience comme juriste chez EDF m’ont fait aimer l’énergie. J’ai admiré l’implication des ingénieurs, apprécié leur savoir-faire et leur capacité à faire partager leur métier.

Je crois donc que ma particularité est d’être en phase avec l’aspect technique de l’énergie, car je m’y intéresse complètement et sincèrement. Quand les sujets sont complexes, j’en comprends néanmoins les données fondamentales ; et si je manque de réponses pour faire mon travail juridique, je suis capable de poser les bonnes questions pour identifier le contexte et l’objectif à atteindre.

Et puis j’apprécie l’échange avec les techniciens, qui sont sensibles au fait qu’un avocat parle leur langage. Ce sont d’ailleurs souvent les ingénieurs des entreprises qui proposent à leur direction ou à leurs équipes juridiques de travailler avec moi.

En substance, je pense bien traduire juridiquement la nécessaire articulation entre les données techniques et l’objectif économique pour présenter une solution juridique adaptée.

Et dans le domaine technique complexe

Avocat et chef du département énergie du cabinet d’avocats Adamas, Jérôme Lépée porte avec passion les enjeux du domaine de l’énergie. Fort d’une haute technicité, il accompagne autant des entreprises privées que des collectivités territoriales. Rencontre.

qu’est l’énergie, cela s’avère plus que déterminant.

Vous couvrez l’ensemble de la chaîne de valeur énergétique. Quelles évolutions majeures avez-vous observées et comment votre pratique est-elle de ce fait affectée ?

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, de 2015, a été un tournant important dans le secteur énergétique.

Pour ne retenir que deux évolutions, la première serait la possibilité pour les collectivités territoriales d’être actionnaires de sociétés privées produisant de l’énergie renouvelable. Elles reprennent ainsi la main sur leur territoire énergétique et le valorisent.

« En France, nous poursuivons notre maillage territorial avec l’ouverture d’un bureau à Marseille »

La seconde évolution est la place centrale de la donnée énergétique : comment la valoriser dans l’objectif global de transition énergétique ? Cela nous conduit à accompagner nos clients publics et privés sur toute la chaîne de valeur énergétique : production, transport, distribution, consommation et règles de marché.

Pouvez-vous nous décrire quelques dossiers emblématiques de votre activité ?

La France a la chance de disposer de plusieurs majors de l’énergie, et nous sommes heureux d’être référencés chez la plupart d’entre eux. La participation de plusieurs de nos avocats aux commentaires

du code de l’énergie Dalloz depuis 2013 illustre cette expertise.

Mais nous assistons également des PME comme BCM Energy spécialisée dans le trading et l’agrégation d’énergie pour son développement depuis quatre ans : l’achat du fournisseur d’énergie verte Planète Oui, la mise en place de solutions en autoconsommation, la structuration de la gouvernance... BCM Energy, c’est un petit énergéticien qui devient grand... et c’est précisément dans ce type de circonstances que nous devons être agiles et stratégiques pour répondre aux objectifs de développement de nos clients. Car la matière juridique est un élément essentiel pour la prise de décision du fait de sa réglementation, fluctuante et complexe, qui influe directement sur le marché.

Autre dossier passionnant, dans le domaine public cette fois : nous conseillons la métropole de Lyon sur plusieurs sujets énergétiques (autoconsommation, gaz vert, renouvellement de contrat de concession de gaz). L’objectif est d’aider la collectivité dans ses projets de transition énergétique en étant force de proposition et à l’écoute des innovations.

Quelles sont les prochaines étapes de développement du cabinet ?

En France, nous poursuivons notre maillage territorial : nous préparons l’ouverture d’un bureau à Marseille, qui s’ajoutera à ceux de Paris, Lyon et Bordeaux. À l’étranger, nous nous appuyons sur nos bureaux de Pékin, Shanghai et Delhi, mais sommes très intéressés par l’Afrique. Je travaille actuellement avec le gouvernement du Bénin sur des sujets d’efficacité énergétique, ce pays étant très volontaire sur ces questions. ♦